

Organisation de l'Arbre de Noël de l'ASMA 35

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) A donner aux correspondants

QUESTIONS POSEES PAR LES FAMILLES OU LES CORRESPONDANTS	REPONSES / DECISIONS DE L'ASMA 35
Accepte t'on les inscriptions hors délai ? Si oui, dans quelle limite de date ?	non
Doit-on obligatoirement être présent le jour du spectacle pour avoir le cadeau ?	oui
Si mon enfant est malade et ne peut pas venir au spectacle, est-ce qu'il aura son cadeau ?	Oui, sur production d'un certificat médical
J'ai des jumeaux ou jumelles, mes enfants ont-ils les mêmes cadeaux ?	non
Mon enfant est en garde alternée et il ne sera pas avec moi le jour du spectacle. Est-ce qu'il aura son cadeau ?	Le parent ayant la garde ce jour peut venir avec lui
Mon enfant est en situation de handicap et ne peut pas venir au spectacle. Est-ce qu'il aura son cadeau ?	oui
Est-ce que je peux venir au spectacle avec des enfants ou des accompagnants qui sont extérieurs à l'ASMA 35 ?	Oui, sur inscription et en fonction des places disponibles
Père Noël vert : quels types de cadeaux peut-on donner ? Quelle valeur ? Neuf ? Occasion ? A quel moment les donne-t-on ?	Des jouets ou livres neufs de préférence Des bacs (cartons) sont à disposition dans le hall de la salle
Les agents contractuels ou vacataires peuvent-ils inscrire leurs enfants ? Si oui, y a t'il une durée minimum de contrat pour prétendre au Noël de l'ASMA ?	Oui si leur contrat débutait avant la date limite d'inscription et se termine après la date du spectacle
Est-ce que les TOS Conseil Région de Bretagne peuvent s'inscrire ?	oui